

Séance du 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude MANCEAU

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
30	23	25 Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BEHERAY Pierre, M. BOE Gérard, Mme BOULANGER Christine, M. BUISSON Gérard, Mme BURGHOFFER Chantal, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DURAND Sylvain, M. GARDERA Denis, M. JOUIN Dominique, M. JULLIEN Jean Pierre, Mme LAGRAVIÈRE Isabelle, M. LANCESTREMERÉ Armand, M. LE FOLL Joseph, M. LE GOFF François, M. LE NAGARD Jean François, M. LOUVET Daniel, M. MANCEAU Claude, M. METIVIER Laurent, M. MOREAU Christian, M. NOEL Michel, M. RECOUSSINES Michel, Mme VIROT Sandrine

Procuration(s) :

M. COLLEU Christian donne pouvoir à M. NOEL Michel, M. LAVENANT David donne pouvoir à M. BOE Gérard

Date de la convocation
31 janvier 2018

Etai(en)t absent(s) :

M. DUCROCQ Jean, Mme GONTHIER Annie, M. LEMAITRE Patrick, M. THIRANT JM, Mme VENANT Annick

Date d'affichage
16 février 2018

Etai(en)t excusé(s) :

M. BOHY Gérald, M. CHERRIER Claude, M. COLLEU Christian, M. LAVENANT David, M. LEBAR Daniel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

16 février 2018

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** M. LE FOLL Joseph

et publication du

16 février 2018

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses : **21 602,66**

Recettes : **21 602,66**

Fonctionnement

Dépenses : **23 117,67**

Recettes : **23 117,67**

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	21 602,66	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	21 602,66	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	23 117,67	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	23 117,67	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Villiers Saint Frédéric,

le Président
Claude MANCEAU

Budget Primitif 2018

Notice explicative de synthèse

Budget Assainissement non collectif (3)

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Budget Primitif 2018 – Budget annexe (3) assainissement non-collectif.

Le Budget Primitif est le document comptable reprenant toutes les prévisions de dépenses et de recettes du budget 2018. Le projet de budget 2018 a fait l'objet préalablement d'un débat dit « d'orientations budgétaires » le 14 décembre 2017. Il doit être voté par le Comité Syndical dans les deux mois suivant le « DOB », et avant le 31 mars 2018.

BILAN BUDGETAIRE 2017

SECTION D'EXPLOITATION 2017 :

Le total des dépenses réalisées s'élève à 1 982,97 €

- Dont réalisation de contrôles d'assainissement, formation et achat de matériel, pour 686,00€ ;
- Dont amortissement du matériel pour 1133,33 €.

Le total des recettes réalisées s'établit à 5.018,64 € (produit de redevance de contrôles d'assainissement).

L'année 2017 proprement dite présente un solde d'exploitation excédentaire de 3 035,67 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur à 2017 (17 082,00 €), l'excédent cumulé d'exploitation au 31/12/2017 est de 20 117,67 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 :

Il n'a pas été réalisé de dépense d'investissement, en rapport avec la compétence de contrôle exercée par le service (pas de compétence travaux). Le montant des recettes s'établit à 1 133,33 € (amortissement du véhicule acquis en 2015).

Il n'y a pas de dépenses ni de recettes de 2017 « restant à réaliser » (RAR) en 2018.

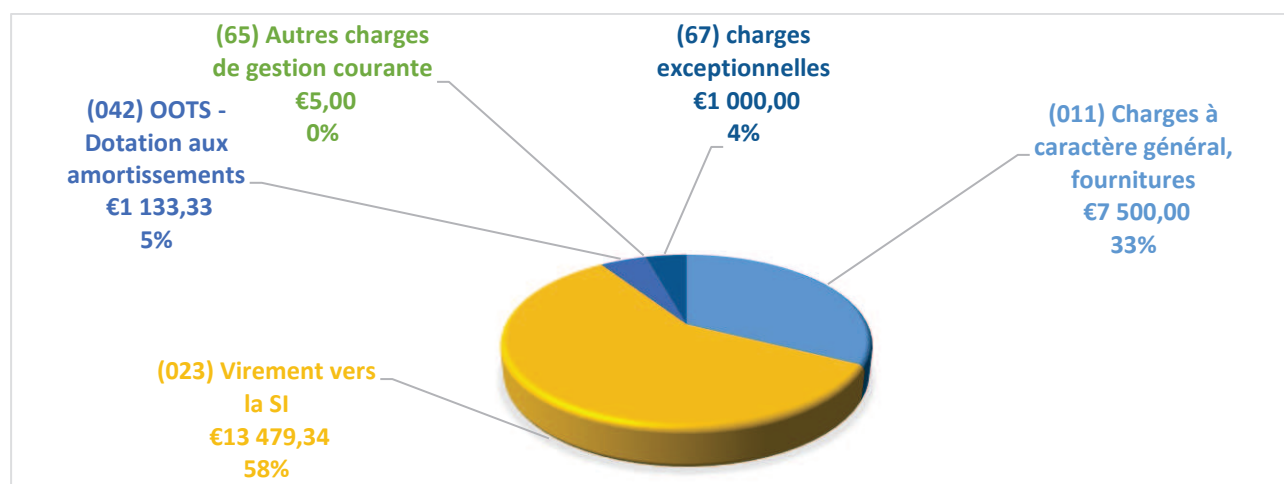
AFFECTATION DU RESULTAT 2017 :

En présence d'un excédent cumulé en investissement d'un montant de 6 989,99 €, il n'existe aucun besoin de couverture du déficit par affectation du résultat de la section d'exploitation.

En conformité avec les éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Comité Syndical a examiné les propositions suivantes pour le budget primitif 2018 du SIARNC.

SECTION D'EXPLOITATION BP 2018 budget « ANC »

Section d'exploitation dépenses BP 2018 : 23 117,67 € (+15,12%)



Répartition des dépenses d'exploitation BP 2018

Le chapitre 11, charges à caractère général, est en augmentation (+25%) par rapport à 2017, car la mise à disposition des agents du service assainissement collectif est désormais comptabilisée en tant que prestation, et non dans les charges de personnel (il ne s'agit pas d'une mise à disposition).

Le montant prévisionnel 2018 correspond à la phase de suivi de fonctionnement des installations et aux nouvelles installations recensées dans le service assainissement non collectif, et à 60% des recettes de redevance de 2017, conformément à la délibération du 14/12/2017 relative à la participation du budget assainissement non-collectif au budget assainissement collectif.

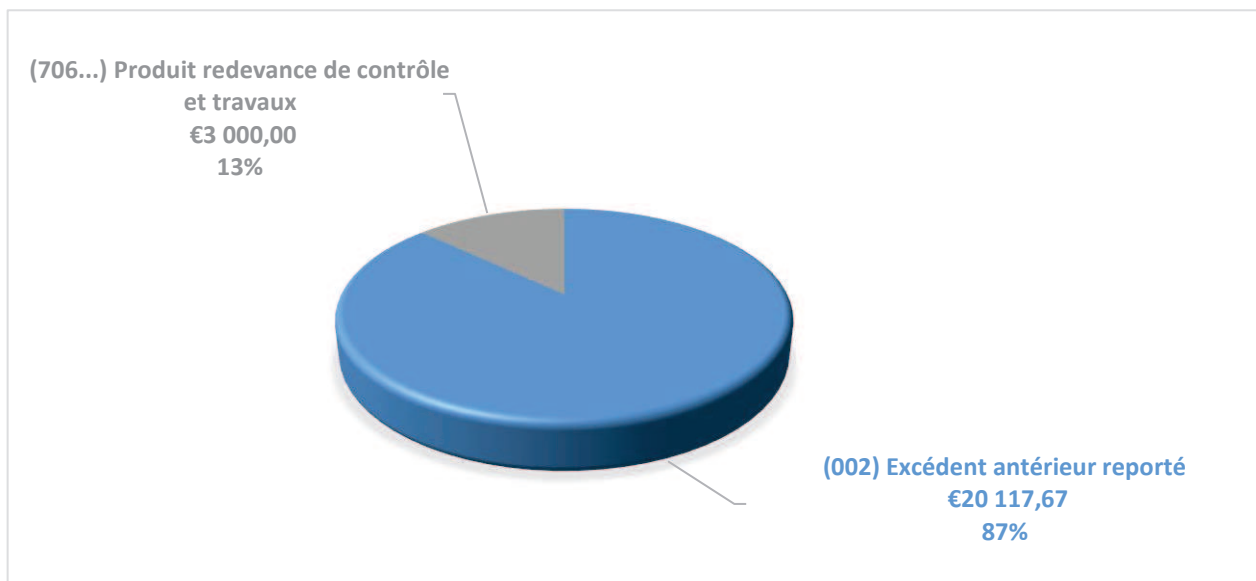
Le chapitre 12, charges de personnel, est annulé, conformément aux dispositions prises pour le chapitre 11.

Le chapitre 023, virement vers la section d'investissement, est en progression (+30%), conformément à l'évolution des dépenses et recettes de la section d'exploitation.

Le chapitre 042, dotations aux amortissements, correspond à l'amortissement du véhicule acheté en 2015. Ce montant est stable en 2018 par rapport à 2017.

Le chapitre 65, charges de gestion courantes, est stable à son niveau de 2017. Cette somme est une provision en vue de régularisations comptables.

Section d'exploitation recettes 2018 : 23 117,67 € (+15,12%)



Répartition des recettes d'exploitation 2018

Le chapitre 002, excédent reporté, est proposé en augmentation (+18%), conformément au bilan de l'année 2017.

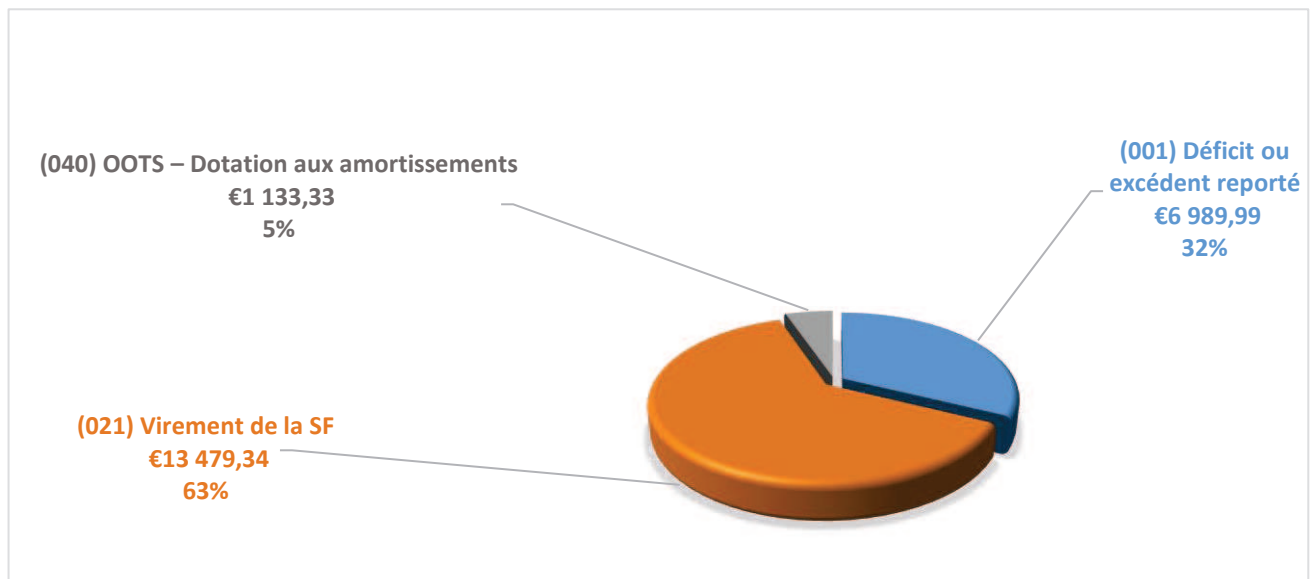
Le chapitre 706, vente de produits fabriqués tient compte des versements forfaitaires pour contrôle des dispositifs perçus. La recette attendue est stable par rapport à 2017 (3000€), en cohérence avec le nombre de dispositifs contrôlés prévus en 2018.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2018 budget « ANC »

Section d'investissement dépenses 2018 : 21 602,66 € (+87%)

Le chapitre 021, immobilisations corporelles, est inscrit au budget en augmentation (+16%). Cette prévision de dépense équilibre les recettes d'investissement.

Section d'investissement recettes 2018 : 21 602,66 € (+87%)



Répartition des recettes d'investissement 2018

Le chapitre 001, excédent reporté, est en progression (+19%), sans aucune ressource financière d'investissement autre que l'excédent reporté.

Le chapitre 021, virement de la section de fonctionnement, est en augmentation (29%), conformément à l'équilibre prévisionnel de la section d'exploitation.

Le chapitre 040, dotation aux amortissements, est stable, conformément l'amortissement du bien considéré sur 5 ans (1^{ère} année d'amortissement en 2016).